



Société de gestion
de l'aérodrome de
SPA

RAPPORT DE GESTION 2022

1) Présentation de la société

La Société de gestion de l'aérodrome de SPA a été constituée le 14 avril 2004 avec un capital de 62.000 € souscrit par la Société Wallonne des Aéroports et entièrement libéré.

Le siège social de la société est situé à Namur tandis que son siège d'exploitation est situé à l'aérodrome de SPA.

La Société exploite l'aérodrome de SPA dans le cadre d'un contrat de concession conclu avec la SOWAER en date du 2 juin 2004 et dans le cadre d'un contrat de concession de services conclu avec la Wallonie à la même date.

Antérieurement, la SOWAER avait conclu une convention de concession avec la Wallonie en date du 24 juillet 2003.

Les infrastructures ont, quant à elles, fait l'objet d'un apport en nature de la Wallonie à la SOWAER, à charge pour cette dernière d'en assurer l'entretien et le développement.

2) Présentation du Conseil d'administration

Nicolas THISQUEN	Président	
	Molu, 10b	4570 MARCHIN
Alain BELOT	Administrateur	
	Rue des Victoires Françaises, 14	6220 FLEURUS
Thibaut DE VILLENFAGNE	Administrateur	
	Rue de la Place, 39	5031 GRAND LEEZ
Anne MASSART	Administratrice jusqu'au 23/06/2022	
	Rue Arthur Pouplier, 111	7190 ECAUSSINES
Véronique CNUUDE	Administratrice jusqu'au 23/06/2022 Invitée permanente au Conseil depuis le 23/06/2022 représentant le SPW	
	Langestraat, 27	1730 ASSE
Isabelle KARL	Administratrice jusqu'au 23/06/2022	
	Av. Jean et Pierre Carsoel, 100/18	1180 UCCLÉ
Laura IKER	Administratrice	
	Rue de la Fontaine, 3	4130 ESNEUX
Jonathan LEFEVRE	Administrateur depuis 14/07/2022	
	Rue Richier, 25	5500 DINANT
Nicole MARECHAL	Administratrice depuis le 14/07/2022	
	Rue de Fy, 13	4170 COMBLAIN-AU-PONT
Ludivine GAUTHIER	Administratrice depuis le 14/07/2022	
	Chemin des Tuileries, 1A	7800 ATH
Rudy VALTIN	Observateur	
	Rue de l'Ancienne Gare, 138	5544 AGIMONT

Nathalie CZERNATINSKI	Observatrice depuis le 18/05/2022
	Av. Paul Pastur, 418 bte 8 6032 MONT-SUR-MARCHIENNE
Olivier HENRY	Observateur jusqu'au 18/05/2022
	Rue Saint Barthélémy, 27 6220 HEPPIGNIES
Commissaire réviseur :JOIRIS, ROUSSEAUX & C°	
	Rue de la Biche, 18 7000 MONS Début de mission le 18/06/2020

3) Description des activités

✓ Préambule :

Soucieux de stimuler le développement de l'activité commerciale des aérodromes wallons et de confirmer leur vocation sportive et touristique, le Gouvernement wallon a demandé à la SOWAER de constituer 3 sociétés commerciales en vue d'assurer l'exploitation de chaque aérodrome.

Dans le même temps, le Ministère de l'Équipement et des Transports, devenu depuis le Service public de Wallonie MI, a vu ses missions recentrées aux domaines de la sécurité aéroportuaire ainsi qu'aux petits entretiens.

Il avait en outre été demandé à la SOWAER d'entreprendre des démarches vis à vis de partenaires potentiels qui seraient susceptibles de prendre une participation majoritaire dans la société.

Ces démarches n'ont malheureusement pas abouti de telle sorte que le Gouvernement Wallon a chargé la SOWAER de lancer un appel à projets afin de recueillir des candidatures de sociétés ou organismes susceptibles de reprendre la gestion du site.

L'appel à projets n'ayant pas rencontré plus de succès, la SOWAER est toujours l'actionnaire unique de la société.

Actuellement des discussions sont en cours avec le Gouvernement wallon et la ville de Spa afin d'envisager l'entrée d'investisseurs extérieurs au capital de la société de gestion.

✓ **Activité au cours de l'exercice 2022 :**

L'aérodrome a enregistré au cours de l'exercice 2022, **16.867 mouvements** d'aéronefs, soit une augmentation de 2.772 mouvements par rapport à l'exercice précédent. Le nombre de sauts en parachute s'est quant à lui élevé à 39.487 unités, soit 12.383 sauts de plus qu'en 2021.

Le nombre de mouvements des 3 principaux opérateurs (R.A.P.C.S., Flight School Promotion et Skydiving Promotion) représente près de 79% des mouvements enregistrés.

Au cours de l'année 2022, plusieurs activités ont eu lieu sur le site de l'aérodrome :

- Tournage d'une émission de la RTBF le samedi 12 mars 2022, épisode des Ambassadeurs « Prendre de la hauteur » (diffusion samedi 03 décembre)
- Largage d'œufs de Pâques, le 18 avril 2022
- Venue du dirigeable Zeppelin LZ N07, le 7 mai 2022 à l'occasion des 6 Heures de Spa-Francorchamps
- 75 ans du Royal Aéro-Para Club de Spa, « Porte ouverte », les 28 et 29 mai 2022
- Organisation des « 31e Nuits des Etoiles Filantes », les vendredi 12 et samedi 13 août 2022

A partir de mi-novembre, début des travaux de mise en conformité de l'aérodrome, phase 1, gestion des eaux rejetées (imposition du permis unique délivré le 9 septembre 2019). Aérodrome accessible uniquement aux hélicoptères en semaine et ouvert aux aéronefs basés les week-ends.

En ce qui concerne les ventes de carburant :

- Les ventes de JET A1 ont augmenté tant en volume (+ 35 %) qu'en chiffre d'affaires (+ 136 %) ;
- Les ventes d'AVGAS ont également augmenté en volume (+ 21 %) et en chiffre d'affaires (+ 58 %).

✓ **Actions mises en place en vue de la réduction des nuisances sonores dues à l'activité de l'aérodrome :**

Les abonnements proposés aux utilisateurs de l'aérodrome ne sont disponibles que pour les aéronefs présentant un 'noise certificate' inférieurs ou égal à 85,9 dB.

Par ailleurs, en tant qu'école de pilotage, le RAPCS met l'accent sur un pilotage respectueux du voisinage dès lors qu'il :

- Apprend aux élèves et pilotes à appliquer des réductions de puissance de moteur lorsque les performances de l'avion le permettent lors des phases de décollage ;
- Demande aux élèves et pilotes de maintenir un régime moteur minimum lors des phases de roulage au sol (en dehors des essais moteur) ;
- Applique des procédures d'arrivées optimisées dans le circuit d'aérodrome permettant d'éviter encore plus le survol des zones habitées ;
- Favorise l'utilisation d'hélices de nouvelle génération en composite d'un constructeur allemand, lesquelles allient légèreté (moins besoin de puissance au décollage) et taille réduite (vitesse de rotation moins importante en bout de pales ce qui génère également une réduction de bruit).

La Société de gestion n'a reçu aucune plainte en matière de nuisances sonores en 2022.

Commentaires sur les comptes annuels

✓ Les comptes de bilan

A. Actif

I. Frais d'établissement et Immobilisations incorporelles

Aucun frais d'établissement ni de recherche et développement n'ont été comptabilisés au cours de l'exercice.

II. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont composées de la valeur résiduelle des travaux d'aménagement de l'entrée du site.

III. Immobilisations financières

Ce poste est constitué d'une caution fournie aux accises dans le cadre de la vente de carburant.

IV. Stock et commande en cours

Cette rubrique est composée des stocks de carburants au 31 décembre 2022 et connaît une légère baisse par rapport à l'exercice précédent.

V. Créances à un an au plus

○ Créances commerciales

Ce poste enregistre une hausse importante par rapport à l'exercice précédent, conséquence de la hausse du chiffre d'affaires et de retards de paiement du SPW.

○ Autres créances

Ce poste est constitué d'un excédent de versement anticipé d'impôt qui doit être récupéré.

VI. Valeurs disponibles

Malgré la hausse de l'activité, la trésorerie s'est légèrement dégradée sous l'effet conjugué de la hausse des créances et de la forte réduction de l'encours fournisseurs.

VII. Comptes de régularisation

Cette rubrique reprend des charges à reporter.

B. Passif

I. Capital :

Le capital a été constitué d'un apport en espèces de 62.000 €.

II. Réserves :

Dotations à la réserve légale de 5% des bénéfices enregistrés avec un plafond égal à 10% du capital qui était déjà atteint en 2007.

III. Bénéfice reporté :

Le bénéfice reporté de l'exercice est en légère hausse puisqu'il incorpore le résultat de l'exercice.

IV. Provisions pour risques et charges :

Néant.

V. Dettes à plus d'un an :

Ce poste est constitué d'une garantie locative perçue

VII. Dettes à un an au plus :

Les dettes commerciales connaissent une forte baisse par rapport à l'exercice précédent, au cours duquel de grosses commandes de carburant et de mazout de chauffage avaient été passées en fin d'année.

Les dettes fiscales sont composées de TVA à payer et de la partie de l'impôt estimé non couverte par des versements anticipés.

✓ **Compte de résultats :**

I. Ventes et prestations :

Le chiffre d'affaires est constitué des ventes d'huiles pour avions et de carburant ainsi que des différents abonnements, des redevances aéronautiques prélevées dans le cadre des atterrissages et du stationnement des appareils. Il connaît une forte hausse due à la reprise de l'activité et à la hausse des prix du carburant.

Les autres produits d'exploitation connaissent également une hausse notamment liée à la hausse des prix de l'énergie.

II. Approvisionnement

Cette rubrique, constituée des achats de carburant, connaît, logiquement, une hausse importante par rapport à l'exercice précédent.

III. Biens et services divers :

Les services et biens divers comprennent essentiellement les consommations d'énergie, des frais d'études ainsi que les petits travaux d'entretien. Ils sont également en hausse, essentiellement en raison de la reprise de l'activité et de la hausse générale des prix.

IV. Amortissements :

Cette rubrique reprend les amortissements en mode linéaire des actifs de la société sur base des règles d'amortissement suivantes :

○ ***Installations et équipements***

- ~ Installation de chauffage : 20%
- ~ Centrale téléphonique : 20%
- ~ Détection incendie : 20%

○ ***Mobilier, matériel roulant, matériel informatique***

- ~ Mobilier : 20%
- ~ Matériel informatique : 33%
- ~ Matériel roulant : 20%

V. Réductions de valeur

Néant

VI. Provisions pour risques et charges

Il n'y a pas eu de provisions pour risques et charges actées durant l'exercice.

VII. Autres charges d'exploitation :

Cette rubrique est composée des frais de sous-concession domaniale payés à la SOWAER dans le cadre de la nouvelle convention entrée en vigueur en 2011 ainsi que du précompte immobilier.

VIII. Produits financiers :

Néant

IX. Charges financières :

Cette rubrique ne comprend que des frais financiers divers.

X. Impôts sur le résultat

Cette rubrique est composée de l'estimation de la charge fiscale imputable à l'exercice.

XI. Résultat de l'exercice :

La société réalise cette année un bénéfice largement inférieur à celui de l'exercice précédent en raison de la forte hausse des charges énergétiques.

✓ Affectations et prélèvements :

Il a été décidé de ne pas distribuer de dividendes afin de laisser des moyens dans la société en vue de lui permettre d'autofinancer une partie des projets de développement envisagés.

4) Honoraires des Réviseurs

Aucun supplément n'a été facturé par rapport aux honoraires approuvés par l'Assemblée générale et renseignés dans le schéma BNB.

5) Rémunération des Administrateurs

Rapport de rémunération

Informations générales

Nom de l'organisme :	SOCIETE DE GESTION DE L'AERODROME DE SPA
Nature juridique :	Société anonyme - société spécialisée d'intérêt public
Références légales :	Décret du 19 octobre 2022 relatif aux sociétés régionales de développement économique et aux sociétés spécialisées
Ministre de tutelle :	Monsieur Adrien DOLIMONT
Période de reporting :	2022

A. Informations relatives aux administrateurs publics

I. Informations relatives aux mandats et à la rémunération

Nom	Titre	Date de désignation	Date de fin de mandat	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
				Années	EUR
Alain BELOT	Administrateur	22/04/2004		5	Mandat gratuit
Véronique CNUUDE	Administrateur	22/06/2017	23/06/2022	2	Mandat gratuit
Isabelle KARL	Administrateur	22/06/2017	23/06/2022	2	Mandat gratuit
Anne MASSART	Administrateur	19/06/2014	23/06/2022	2	Mandat gratuit
Ludivine GAUTHIER	Administrateur	14/07/2022		5	Mandat gratuit
Laura IKER	Administrateur	19/06/2014		5	Mandat gratuit
Jonathan LEFEVRE	Administrateur	14/07/2022		5	Mandat gratuit
Nicole MARECHAL	Administrateur	14/07/2022		5	Mandat gratuit
Thibaut de VILLENFAGNE	Administrateur	20/06/2019		5	Mandat gratuit
Nicolas THISQUEN	Président	20/06/2019		5	Mandat gratuit

Commentaires : Les mandats ont été renouvelés pour cinq ans lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juillet 2022 (mise en continuation du 23 juin 2022) et prennent fin en juin 2027.

II. Règles générales relatives à la rémunération des administrateurs publics

Les statuts de la Société de gestion de l'aérodrome de Spa stipulent à l'article 10, alinéa 6 que :

« Sauf décision contraire de l'assemblée générale, le mandat d'administrateur est gratuit. Le conseil d'administration est autorisé à accorder aux administrateurs chargés de fonctions ou missions spéciales une rémunération particulière à imputer sur les frais généraux. »

Ni l'assemblée générale ni le conseil d'administration n'ont pris de décision contraire ou accordé des rémunérations particulières. Les mandats sont exercés à titre gracieux.

III. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat ou la fonction exercé par l'administrateur public, le gestionnaire ou le membre du personnel d'un organisme et qui lui a été confié par ou sur proposition de l'organisme dont il est issu.

	Liste des mandats dérivés	Rémunération brute annuelle	Rémunération reversée à l'organisme ?
		EUR	OUI / NON

Commentaires : Il n'y a pas de mandat dérivé.

IV. Informations relatives à la répartition des genres

	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion	3	4	7
- dont administrateurs publics	3	4	7
- dont administrateurs non publics	0	0	0

Commentaires : /

V. Informations relatives à la participation aux réunions

Titre	Nom	Conseil d'administration	
		Présences	Réunions organisées
Administrateur	Alain BELOT	3	3
Administrateur	Véronique CNUDE	1	1
Administrateur	Anne MASSART	1	1
Administrateur	Isabelle KARL	1	1
Administrateur	Ludivine GAUTHIER	1	2
Administrateur	Laura IKER	1	3
Administrateur	Jonathan LEFEVRE	0	2
Administrateur	Nicole MARECHAL	2	2
Administrateur	Thibaut de VILLENFAGNE	3	3
Président	Nicolas THISQUEN	3	3

Commentaires : Toutes les réunions ont eu lieu en présentiel, une avant le renouvellement de la composition du Conseil (19 mai) et deux après le renouvellement (22 septembre et 22 décembre).

B. Informations relatives au(x) gestionnaire(s)

I. Informations relatives à la relation de travail

La Société n'a pas de gestionnaire.

II. Informations relatives à la rémunération

/

III. Modalités de paiement de la rémunération variable (le cas échéant)

/

IV. Informations relatives aux indemnités de départ

/

V. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat ou la fonction exercé par l'administrateur public, le gestionnaire ou le membre du personnel d'un organisme et qui lui a été confié par ou sur proposition de l'organisme dont il est issu.

Commentaires : Il n'y a pas de mandat dérivé.

C. Informations relatives au(x) commissaire(s) du Gouvernement

I. Informations relatives aux mandats et à la rémunération

Nom de l'organe de gestion : Conseil d'administration	Date de désignation	Date de fin de mandat	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
	JJ/MM/AAAA		Années	EUR
HENRY Olivier	29/10/2020	18/05/2022	/	Néant
VALTIN Rudy	29/10/2020		/	Néant
CZERNIATYNSKI Nathalie	18/05/2022		/	Néant

Commentaires : Les Commissaires du Gouvernement désignés pour la SOWAER sont nommés en tant qu'observateurs au conseil d'administration de la Société de gestion de l'aérodrome de Spa.

Aucune rémunération n'est octroyée.

II. Informations relatives à la participation aux réunions

Observateurs	Conseil d'administration	
	Présences	Réunions organisées
HENRY Olivier	0	0
VALTIN Rudy	3	3
CZERNIATYNSKI Nathalie	0	3

Commentaires : /

6) Risques auxquels l'entreprise est exposée

A. Risques juridiques

Litige relatif au permis unique

En 2012, la SOWAER a obtenu un permis unique autorisant l'exploitation de l'aérodrome.

Ce permis a été annulé par un arrêté ministériel du 23 janvier 2013 sur recours de SPADEL, décision attaquée par la SOWAER devant le Conseil d'Etat.

Un nouveau permis a été obtenu en octobre 2013. Sur recours, le ministre a confirmé, en date du 24 février 2014, la délivrance du permis mais en a limité la durée au 31 décembre 2017.

La SOWAER et la Ville de Spa ont introduit un recours en annulation devant le Conseil d'Etat. SPADEL a fait intervention dans le cadre des recours.

Sur le recours contre la première décision du 23 janvier 2013, une décision du Conseil d'Etat est intervenue en date du 20 mars 2017 et a annulé la décision ministérielle pour incompétence de l'auteur de l'acte.

La SOWAER a obtenu un nouveau permis unique d'une durée de 20 ans en date du 9 septembre 2019.

SPADEL et plusieurs riverains ont formé des recours internes contre le permis unique ainsi délivré en date du 7 octobre 2019.

Par ailleurs, en date du 18 décembre 2019, le Conseil d'Etat a annulé la décision du ministre HENRY du 24 février 2014 pour contradiction dans la motivation quant à la limitation de la durée du permis d'exploitation qui avait été octroyé en date du 10 octobre 2013.

- Permis unique du 10 octobre 2013

Suite à l'annulation de la décision du ministre HENRY, l'autorité compétente, à savoir le Gouvernement wallon et plus particulièrement, les ministres délégués afin de statuer sur les recours internes en matière urbanistique et environnementale, se sont retrouvés saisis à nouveau des recours introduits par SPA MONOPOLE et les riverains concernés contre le permis unique du 10 octobre 2013.

Le Gouvernement wallon avait jusqu'au 7 mars 2020 pour statuer à nouveau sur ces anciennes contestations.

Toutefois, en l'absence de décision de ce dernier dans les délais impartis, SPA MONOPOLE a déposé en date du 16 juin 2020 un nouveau recours en annulation auprès du Conseil d'Etat contre le permis unique du 10 octobre 2013 dès lors tacitement confirmé.

La SOWAER a fait intervention dans cette procédure.

- Permis unique du 9 septembre 2019

En date du 10 décembre 2019, le SPW-Département des Permis et Autorisations - Section recours - a sollicité la poursuite d'une enquête publique sur la Commune de Stavelot dès lors que l'absence de consultation de cette dernière était pointée par un des riverains.

L'enquête publique a pris place du 13 janvier au 11 février 2020.

Le rapport de synthèse établi par l'administration a été transmis aux Cabinets des deux Ministres en date du 20 juillet 2020.

Par courrier du 28 août 2020, les services des fonctionnaires technique et délégué ont confirmé l'absence de décision prise par le Gouvernement wallon sur les recours introduits et dès lors la confirmation du permis unique délivré en première instance conformément à l'article 95, § 7 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

En l'absence de décision du Gouvernement wallon, SPA MONOPOLE a déposé en date du 19 octobre 2020 un nouveau recours en annulation auprès du Conseil d'Etat contre le permis unique du 9 septembre 2019 dès lors tacitement confirmé.

La SOWAER a également fait intervention dans cette procédure.

Au 31 décembre 2022, les recours contre les permis uniques du 10 octobre 2013 et du 9 septembre 2019 étaient toujours en cours d'instruction au Conseil d'Etat.

B. Risques financiers

Aucun risque particulier n'est à signaler.

7) Règles comptables de continuité

Sans objet compte tenu des bénéfices engrangés au cours de l'exercice et du niveau des fonds propres de la société.

8) Événements survenus après la clôture de l'exercice et perspectives pour l'avenir

Suite à la réalisation de travaux destinés à mettre le site en conformité au regard du permis d'environnement, des restrictions de l'activité ont dû être imposées au cours des premiers mois de l'année.

9) Recherche et développement

La société n'exerce pas d'activités en matière de recherche et développement.

10) Succursales

La société ne dispose pas de succursales.

11) Rapport des commissaires

12) Contacts

Société de gestion de l'aérodrome de Spa
Namur Office Park
Avenue des Dessus-de-Lives, 8
5101 LOYERS
Tél. : 081/32.89.50
Fax : 081/31.35.04

Service public de Wallonie
Département de l'Exploitation du transport
Direction de l'Autorité opérationnelle des aéroports
Rue de la Sauvenière, 122
4900 SPA
Tél. : 087/79.52.60
Fax : 087/77.56.61